

## Code de directives pratiques en matière de gestion de harcèlement en milieu de travail

(Les zones ombragées indiquent les champs à personnaliser selon le lieu de travail)

**Ce code définit les exigences que cette entreprise suivra pour gérer le harcèlement en milieu de travail.**

**L'employeur autorise l'administrateur du code de directives pratiques à gérer le code.**

**Entreprise**

**Adresse du lieu de travail**

**Administrateur du code de directives pratiques**

**N° de téléphone**

**Courriel**

s'engage à offrir un environnement de travail dans lequel tous les travailleurs sont traités avec respect et dignité. Le harcèlement en milieu de travail ne sera toléré pour aucune personne au lieu de travail, notamment

### Harcèlement en milieu de travail

**« au sein du lieu de travail, tout comportement répréhensible ou offensant qui est reconnu comme constituant un acte importun ou qui devrait raisonnablement être reconnu comme tel, qu'il se soit produit une seule fois ou de façon répétée, notamment tout acte d'intimidation ou quelque autres conduite, commentaire ou attitude ayant pour effet de menacer la santé ou la sécurité d'un salarié, y compris le harcèlement sexuel. Est exclue de la présente définition toute conduite jugée raisonnable qu'adopte l'employeur dans le cadre de la gestion et de la direction des salariés dans le lieu de travail. »**

Les travailleurs doivent signaler tout incident de harcèlement en milieu de travail au

Cela peut se faire verbalement ou par écrit, à l'aide d'un formulaire de plainte de harcèlement.

est responsable de la mise en œuvre du code de directives pratiques.

mènera une enquête et traitera toutes les plaintes ou tous les incidents de harcèlement en milieu de travail de façon juste, respectueuse et rapide. L'enquêteur s'assurera que l'enquête demeure confidentielle, sauf si cela est nécessaire pour mener l'enquête ou si la loi le prescrit. Il rappellera au travailleur qui a signalé le harcèlement en milieu de travail, le mis en cause et les témoins des exigences en matière de confidentialité dans le cadre du programme de harcèlement en milieu de travail.

(suite à la prochaine page)

## Code de directives pratiques en matière de gestion de harcèlement en milieu de travail (suite)

doit fournir les résultats de l'enquête par écrit aux employés concernés.

et le département concerné mettront en œuvre les mesures correctives indiquées dans l'enquête. Des avis seront affichés sur les tableaux d'affichage destinés aux employés en cas de nouvelles procédures ou de procédures modifiées à suivre.

Tous les employés de

y compris les gestionnaires, superviseurs, employés temporaires, étudiants et sous-traitants doivent respecter ce code de directives pratiques, signaler un incident de harcèlement dès que possible, ne seront pas pénalisés et ne feront pas l'objet de mesures disciplinaires pour avoir signalé un incident ou pour avoir participé à une enquête. Le harcèlement n'inclut pas les décisions de gestion raisonnables, telles que l'établissement de l'horaire et des quarts de travail; l'attribution des tâches; les échéances; l'évaluation du travail; la gestion du rendement; ou les mesures disciplinaires.